



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

régime social des indépendants

Question écrite n° 94386

Texte de la question

Mme Nathalie Appéré attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le régime et les systèmes d'information dont dépend le régime social des indépendants (RSI). Dès 2008, la mise en place de l'Interlocuteur social unique (ISU) a conduit à des dysfonctionnements importants. La Cour des comptes a pointé en 2012 la mésestimation des contraintes techniques lors de la mise en œuvre de la réforme, qui est aujourd'hui encore au cœur des problèmes rencontrés par le RSI de manière quotidienne. L'obsolescence du système d'information de l'ACOSS pour la gestion des comptes des travailleurs indépendants amène aujourd'hui le RSI à recommander une refonte complète du système d'information SNV2, et ce de façon urgente. Dix ans après l'ISU, celle-ci n'a en effet pas encore été effectuée. *A minima*, peut-être qu'une adaptation du système serait souhaitable. Depuis 2012 et le changement de majorité, de nombreuses mesures ont été prises pour améliorer la protection sociale des travailleurs indépendants. Le Premier ministre a notamment confié à Sylviane Bulteau et Fabrice Verdier une mission visant à dresser un état des lieux de l'efficacité et de la qualité du RSI dans sa relation avec ses assurés, et à formuler des propositions d'amélioration. Si 20 premières mesures de ce rapport parlementaire sont déjà en cours de mise en œuvre, aucune échéance n'est pour l'instant donnée concernant les deux mesures suivantes : revoir la gouvernance et le pilotage du système SNV2 dans le cadre de l'ISU ; réaliser un audit externe sur le système informatique, son évolution et les modalités et moyens de sécuriser le recouvrement des travailleurs en interopérabilité avec le système informatique du RSI. Ces mesures étant actuellement indiquées en attente de confirmation, elle souhaite savoir si le Gouvernement entend les développer de façon prioritaire.

Texte de la réponse

La ministre des Affaires sociales et de la Santé, et le secrétaire d'Etat chargé du Budget, ont saisi le directeur du régime social des indépendants (RSI) et celui de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) - qui assure la tutelle des URSSAF - afin qu'ils proposent une nouvelle organisation conjointe de leurs réseaux pour améliorer le recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants. Il s'agit de poursuivre le travail d'amélioration de la qualité de service du RSI, en tirant les conclusions des rapports parlementaires récents, notamment celui remis par Sylviane BULTEAU et Fabrice VERDIER en septembre 2015. Ce dernier rapport souligne que la répartition complexe des compétences entre les deux réseaux (affiliation par le RSI, calcul, appel et encaissement des cotisations par les URSSAF, recouvrement amiable partagé entre URSSAF et RSI, recouvrement forcé par le RSI) constitue une limite importante pour améliorer durablement la qualité de services, malgré les nombreuses améliorations apportées depuis 2012 pour garantir la coordination du travail. Aussi, le Gouvernement a demandé qu'une réflexion de fond sur les évolutions de l'organisation actuelle soit réalisée en vue de proposer une organisation plus cohérente, plus efficace, plus fluide et plus stable. Ces réflexions intégreront la question des systèmes d'information. Les propositions devront répondre aux attentes des assurés. Elles seront remises en juin 2016.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Appéré](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94386

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [22 mars 2016](#), page 2318

Réponse publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 3984